



COMMUNE DE RUMIGNY : INFORMATIONS DE NOVEMBRE 2021

Site de la commune : www.rumigny.fr

Messagerie : mairie.rumigny@gmail.com

Impression : Mairie de Rumigny

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique

BACS JAUNES & ORDURES MÉNAGÈRES

En raison du lundi 1^{er} novembre férié, la collecte des emballages (bacs jaunes), du mercredi 3 novembre est reportée au **jeudi 4**. La collecte des ordures ménagères du jeudi 4 est reportée au **vendredi 5**.

En raison du jeudi 11 férié, la collecte des ordures ménagères est reportée au **vendredi 12**.

La collecte des emballages (bacs jaunes), sera également assurée le **mercredi 17**.

COMPAGNIE ART TOUT CHAUD : « LA CLE DES CHOSES »

La Compagnie vous propose son spectacle – à partir de 8 ans – le **samedi 6 à 19h**, salle communale d'Hébécourt.
Entrée libre sur présentation d'un pass sanitaire.

PERMANENCES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le **vendredi matin de 9h à 12h**, permanence assurée par Madame Alexandra MARESCHAL, secrétaire de Mairie.

CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de Rumigny sont conviés à la cérémonie de commémoration qui aura lieu le **lundi 11** devant le monument aux morts à **11h30**. Les enfants sont invités à venir fleurir le monument. A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi dans la salle de la Mairie.

COMITÉ DES FÊTES - SOIRÉE LOTO

Le Comité des Fêtes organise une soirée LOTO à la salle polyvalente le **20 novembre** prochain.

Réservations à l'adresse loto.rumigny@gmail.com ou par téléphone, au 06.37.07.26.59. Pass sanitaire obligatoire.

BIBLIOTHÈQUE

Des nouveaux livres viennent enrichir l'offre de la bibliothèque : « Les linges de la nuit » de Madeleine Riffaud, « Les possibles » de Virginie Grimaldi, « Les disparues de la lande » de Charlotte Link, « Le cerf-volant » de Laëtitia Colombani, « Blizzard » de Marie Vingtras, « Un village étrange » de Florian Dennisson, « Bal tragique à Windsor » de Bennett et « Qu'à jamais j'oublie » de Valentin Musso.

COVID-19 : VACCINATION A DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Comment prendre rendez-vous pour une personne âgée ? Pour organiser une vaccination à domicile, il vous suffit d'appeler le : 0800 730 957. Votre interlocuteur se chargera d'organiser la vaccination au domicile de la personne, avec son accord (jour et heure du rendez-vous, lieux, etc.), et en prenant attache avec un professionnel de santé habilité à vacciner.

FIN D'ANNEE : VENTE DE CALENDRIERS

Messieurs SAINT et HOUART (Société Suez Environnement), sont les deux seules personnes habilitées à passer vendre les calendriers 2022 du service de ramassage des ordures ménagères. Des membres de l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Saint-Sauflieu passeront également dans notre commune.

SERVICE DE L'EAU

Amiens Métropole gère les services de consommation de l'eau, c'est-à-dire le relevé du compteur.
Ce service est joignable au 03 22 33 13 13. L'entreprise SEP VEOLIA a pour mission les interventions techniques (réparation, branchement, installation, remplacement de compteurs, etc.). Elle est joignable au 09 69 36 72 61.

AMETIS – ABONNEMENTS

Vous trouverez via l'adresse ci-contre les différentes formules dont certaines vous permettent d'obtenir un tarif préférentiel en fonction de votre Quotient Familial : <https://www.ametis.fr/guides-et-formulaires>

FORMATIONS A L'USAGE DU COMPOSTEUR

Amiens Métropole met en place des formations pour vous aider à l'utilisation du composteur. Plus d'informations ainsi que les dates de ces formations accessibles depuis l'adresse <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Gestion-des-dechets/Actualites2/Le-service-dechets-met-en-place-des-formations-pour-l-usage-des-composteurs-individuels-et-pour-devenir-referents-des-composteurs-collectifs>

DECLARATION DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. La Direction Départementale de la Protection des Populations se tient entièrement à votre disposition pour tous renseignements utiles au 03 22 70 15 80 ou sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30 et de la secrétaire de Mairie le vendredi de 9h à 12h.